

Année Scolaire 2024/2025

CLASSE DE PREPA ECG

Organisation de la rentrée scolaire
Travail, consigne Prépa 1ère année
Pass Région
Mutuelle Saint-Christophe
APEL Saint Alyre
Convention financière

**DOCUMENTS A RENDRE IMPERATIVEMENT
LE JOUR DE LA RENTRÉE
AU PROFESSEUR REFERENT**

Droit à l'image
Convention de scolarisation
Fiche médicale

**Les documents doivent être signés
par les 2 parents ayant autorité parentale**

C
I
R
C
U
L
A
I
R
E

D
E

R
E
N
T
R
É
E

Chef d'établissement : Monsieur Marc SARRAIL

- Directeur adjoint : M. Éric GARDY- e.gardy@saint-alyre.net
- Assistante administrative : Mme Lydie MAINIERI – l.moranges@saint-alyre.net
- Collaboratrices éducatives :
 - classes de 2^{ndes} : Mme Sabine CHABANIER - s.chabanier@saint-alyre.net
 - classes de 1^{ères} : Mme Mathilde FRESSY - m.fressy@saint-alyre.net
 - classes de T^{ales} et Prépa : Mme Carole FRAISE - c.fraise@saint-alyre.net

Organisation de la rentrée scolaire

Remise des livres

- Jeudi 29 août de 7h30 à 18h30
- Lundi 2 septembre de 8h à 12h pour les internes

Rentrée des classes

Classes	Dates	Observations
Prépa 2 ^e année	Stage de reprise 26, 27, 28 et 29 août 8h-12h et 13h30 -15h30	Journée d'intégration le mercredi 4 septembre
Prépa 1 ^{ère} année	Lundi 2 septembre 9h	
2 ^{ndes} - 1 ^{ères} - T ^{ales}	Lundi 2 septembre 12h	<u>Prévoir pique nique</u>

Internat

- Accueil des internes : Lundi 2 septembre à partir de 8h
- Rencontre Parents - Directeur – Responsable internat – Surveillants internat : Vendredi 6 septembre à 17h

Informations diverses

- Fin des cours à 16h05 le lundi 2 et le mardi 3 septembre
- Pas de liste de fournitures au lycée
- Trombinoscope et photos de classes les 9 et 10 septembre
- Début des cours d'option : lundi 9 septembre
- Messe de rentrée : Vendredi 20 septembre à 17h

Réunions Parents – Équipes pédagogiques (toutes à 17h30)

2 ^{ndes}	Jeudi 5 septembre
T ^{ales}	Lundi 9 septembre
1 ^{ères}	Jeudi 12 septembre

DM 0 de Mathématiques

Tout d'abord bienvenue en classe préparatoire! C'est sûr, vous avez fait le bon choix. Dans ce premier document (parmi tant d'autres...), vous trouverez des rappels liés aux calculs mathématiques. Mais pourquoi ceci?

La principale raison est que la calculatrice est INTERDITE aux concours donc elle le sera également pendant vos deux années de préparation.

Pour que tout le monde soit au point pour démarrer cette année, je vous demande de travailler ce document et de me rendre en DM les 20 exercices présents sur la feuille **le jour de la rentrée**.

Vous veillerez à détailler vos calculs sur la copie. La calculatrice ne sert à rien (éventuellement à vérifier vos réponses).

Bon été à tous!
M. Meyroneinc

I Les calculs avec les nombres réels

I.1 Les fractions

Propriété (Opérations sur les fractions)

Soient a, b, c, d des réels tels que $b \neq 0, c \neq 0$ et $d \neq 0$.

- $a = \frac{a}{1}$
- Pour simplifier une fraction, on factorise d'abord par un terme commun au numérateur et au dénominateur $\frac{c \times a}{c \times b} = \frac{a}{b}$

- Somme de fractions

$$\frac{a}{c} + \frac{b}{c} = \frac{a+b}{c}$$

- Produit de deux fractions

$$\frac{a}{b} \times \frac{c}{d} = \frac{ac}{bd}$$

× Attention !

$$\frac{c+a}{c+b} \neq \frac{a}{b}$$

Méthode (Simplification de fractions)

Pour simplifier une fraction, penser à décomposer les deux dénominateurs en produit de facteurs premiers (entiers qui ne sont pas divisibles que par 1 et eux-mêmes).

Il est important pour cela de bien connaître ses tables de multiplication et on en profitera donc pour les réviser !

Exemple

$$\frac{42}{30} = \frac{2 \times 3 \times 7}{2 \times 3 \times 5} \text{ i.e. } \frac{42}{30} = \frac{7}{5}$$

Exercice (2)

Simplifier :

- $\frac{7}{6} - \frac{1}{15}$
- $\frac{2}{6} + \frac{1}{15}$
- $\frac{3}{14} - \frac{1}{21}$
- $\frac{2}{18} + \frac{1}{24}$

Méthode (Quotient de fractions)

$$\frac{1}{\frac{b}{c}} = \frac{c}{b} \text{ et } \frac{\frac{a}{b}}{\frac{c}{d}} = \frac{a}{b} \times \frac{d}{c}$$

✎ Pour info

On retiendra que diviser par une fraction c'est multiplier par son inverse.

Exemple

$$\begin{aligned} \frac{\frac{2}{9}}{\frac{7}{3}} &= \frac{2}{9} \times \frac{3}{7} \\ &= \frac{2 \times 3}{9 \times 7} \\ &= \frac{2}{21} \end{aligned}$$

✗ Attention !

On pensera à simplifier avant de faire le produit au numérateur et au dénominateur.

Exercice (3)

Écrire les nombres suivants sous forme de fractions irréductibles :

- $A = \frac{6}{\frac{35}{3}}$
- $B = \frac{6}{\frac{35}{3}}$
- $C = \frac{\frac{6}{35}}{\frac{3}{5}}$
- $D = \frac{3 \times \frac{5}{2} - \frac{1}{4}}{\left(\frac{1}{3} - 4\right)^2}$

Exercice (4)

Écrire les nombres sous la forme $3^n \times 2^p$ avec n et p deux entiers relatifs.

- $A = (3^2 \times 16^3)^3$
- $B = \frac{3^{-2} \times 27}{(3^2)^3 \times 3^{-1}}$
- $C = \frac{9}{8}$

Exercice (5)

Simplifier les expressions suivantes :

- $A = \frac{12^5}{3^4 \times 2^{11}}$
- $B = \frac{18 \times 10^{-4}}{3 \times 10^{-3}}$
- $C = 8 \times (7 \times 5)^5 \times \frac{5^2 \times 7^3}{7^4 \times 5^5} \times (7^{-2})^2$

Propriété (Les identités remarquables)

Soient a et b deux réels,

$$(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

$$(a - b)^2 = a^2 - 2ab + b^2$$

$$(a + b)(a - b) = a^2 - b^2$$

Exercice (6)

Développer les expressions suivantes :

- $A = (x^2 + 2x + 1)(x + 3)$
- $B = (3x + 3)^2 - (-6 + x)^2$
- $C = (x - 3)^3$
- $D = (2 + x)^2 + (2 - x)(2 + x)$

Méthode (Factorisation)

Pour factoriser une expression, on repère un facteur commun ou une identité remarquable.

II Les équations

Méthode (Résolution d'une équation)

On commence par donner l'ensemble de définition de l'équation, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs de x pour lesquelles l'équation est bien définie (généralement c'est \mathbb{R} , sauf quand il y a des racines carrées ou du logarithme ou quand il y a des quotients).

- Lorsqu'on souhaite résoudre une équation du type $f(x) = g(x)$, on se ramène généralement à quelque chose de la forme $h(x) = 0$ (en utilisant les opérations sur les égalités énoncées plus haut), avec $h(x)$ écrit sous forme d'un produit de facteurs du type $ax + b$ ou $ax^2 + bx + c$ ou ...
- Un produit de facteurs valant 0 si et seulement si au moins un des facteurs vaut 0, on est ensuite ramené à résoudre uniquement des équations du type $ax + b = 0$ ou $ax^2 + bx + c = 0$ ou ...

II.1 Équations de degré 1

Propriété

L'équation $ax + b = 0$, ($a \neq 0$), admet une unique solution $-\frac{b}{a}$.

Exemple

$$3x + 1 = 0 \iff x = -\frac{1}{3}.$$

$$S = \left\{ -\frac{1}{3} \right\}.$$

Exercice (9)

Résoudre l'équation $-2x + 1 = 0$.

Propriété

Soit $x \in \mathbb{R}$ et $a \in \mathbb{R}$.

1. L'équation $x^2 = a$ a :

- aucune solution si $a < 0$
- 0 pour solution si $a = 0$
- deux solutions $\pm\sqrt{a}$ si $a > 0$

Exercice (11)

Résoudre dans \mathbb{R} les équations $x^2 + 6 = 0$ et $x^2 - 3 = 0$.

II.3 Méthode de résolution

Méthode

- Si on a directement des équations de degré un ou deux, on utilise les propriétés précédentes
- Sinon, on regroupe tout dans un même membre, on cherche à factoriser au maximum par des termes communs, pour se ramener à des facteurs de degré un ou deux
- Si aucune factorisation n'est possible, on développe pour voir s'il n'y aurait pas des simplifications qui permettraient de se ramener à des équations de degré un ou deux

Exemple

Résoudre l'équation (E) : $3(x+1)(x+3) = (x+3)^2$.

$$\begin{aligned}(E) &\iff 3(x+1)(x+3) = (x+3)^2 \\ &\iff 3(x+1)(x+3) - (x+3)^2 = 0 \\ &\iff (x+3)(3(x+1) - (x+3)) = 0 \\ &\iff (x+3)2x = 0 \\ &\iff x = -3 \text{ ou } x = 0\end{aligned}$$

$S = \{-3; 0\}$.

⚠ Attention !

Il est tentant de vouloir diviser chaque membre de l'équation par $x+3$. Ceci est faux. On perdrait la solution -3

Exercice (13)

Résoudre dans \mathbb{R} les équations suivantes :

$$1. \frac{x-4}{x+4} = 0$$

$$2. \frac{x+2}{x+1} + 4 = \frac{5x}{x+2}$$

III Les inéquations**III.1 Du premier degré****Propriété**

- Si $a > 0$, alors $ax + b > 0 \iff x > -\frac{b}{a}$
- Si $a < 0$, alors $ax + b > 0 \iff x < -\frac{b}{a}$

↳ Pour info

Multiplier ou diviser par un nombre strictement négatif change le sens de l'inégalité.

Exemple

Résoudre dans \mathbb{R} l'inéquation $-3x + 1 \leq 0$.

$$-3x + 1 \leq 0 \iff x \geq \frac{-1}{-3}$$

$$S = \left[\frac{1}{3}; +\infty \right[.$$

Exercice (14)

Résoudre dans \mathbb{R} les inéquations $2x + 1 > 0$ et $-6x + 3 < 0$.

Exemple

Résoudre l'inéquation $x^2 \geq 3$.
 $S =]-\infty; -\sqrt{3}] \cup [\sqrt{3}; +\infty[$.

Exercice (16)

Résoudre dans \mathbb{R} les inéquations suivantes :

- $x^2 < -2$
- $x^2 - 8 > 0$

III.3 Méthode générale**Méthode**

On essaie dans la majorité des cas de se ramener à une inéquation où l'un des membres est nul.

On utilise ensuite nos connaissances sur le premier et le second degré et on factorise si nécessaire l'expression pour les utiliser.

Exemple

Résoudre l'inéquation $\frac{x}{x+2} + \frac{2}{x} < -3$.

- Cette inéquation existe ssi $x+2 \neq 0$ et $x \neq 0$.

$$D_I = \mathbb{R} \setminus \{-2; 0\}.$$

- Soit $x \in D_I$.

$$\begin{aligned} \frac{x}{x+2} + \frac{2}{x} < -3 &\iff \frac{x}{x+2} + \frac{2}{x} + 3 < 0 \\ &\iff \frac{x^2}{x+2} + \frac{2(x+2)}{x(x+2)} + \frac{3x(x+2)}{x(x+2)} < 0 \\ &\iff \frac{4x^2 + 8x + 4}{x(x+2)} < 0 \\ &\iff \frac{4(x+1)^2}{x(x+2)} < 0 \end{aligned}$$

En réalisant un tableau de signes, on en déduit que $S =]-2; -1[\cup]-1; 0[$.

Exercice (18)

Résoudre dans \mathbb{R} les inéquations suivantes :

1. $\frac{x-4}{x+4} > 0$
2. $\frac{x+2}{x+1} + 4 \leq \frac{5x}{x+2}$

IV Algorithmes et Python

Tout au long de l'année, nous allons utiliser le langage de programmation Python. Voici deux petits exercices en guise d'initiation.

Exercice (19)

On considère la fonction f définie par $f(x) = 2x + 3$. Compléter l'algorithme suivant pour qu'il affiche $f(2)$.

```
1 def f(x):
2     return ...
3 print(...)
```

Entrée en classe prépa ECG : allemand

Recommandations pour une bonne préparation aux concours

Les niveaux de compétences ciblés au terme des 2 années de classes préparatoires sont de B2 vers C1 pour la LVA, notamment dans les compétences de réception, et B1 vers B2 (voire C1) pour la LVB.

Importance de la langue en prépa ECG

La réussite en langue est le résultat d'un travail de longue haleine qui nécessite rigueur et détermination.

L'exercice de la **traduction** est un outil essentiel à l'apprentissage de la langue. On peut préconiser un entraînement à la traduction de textes variés, d'extraits journalistiques ou littéraires, le thème grammatical étant également un très bon exercice. Le but clairement exprimé est de permettre aux étudiants une communication fluide lorsqu'ils seront amenés à effectuer des stages ou à étudier à l'étranger.

Il faut être capable de s'exprimer dans une langue correcte grammaticalement. Connaître ses **conjugaisons** et posséder un **vocabulaire** varié sont donc des atouts indispensables pour s'exprimer de façon fluide.

Les enjeux du monde contemporain comme fil directeur

Il s'agit d'offrir à l'étudiant des connaissances civilisationnelles qu'il pourra mobiliser au cours de sa carrière, de leur donner du sens, et de construire une compréhension d'un monde aujourd'hui global, incluant une multitude de diversités, afin que l'étudiant puisse nouer des liens avec ses futurs partenaires commerciaux étrangers.

Un **suivi de l'actualité** des pays germanophones est donc nécessaire, si possible en langue étrangère (ex. : *Deutsche Welle*). En effet, le vocabulaire utilisé dans les articles que vous lirez tout au long de l'année vous sera familier. Vous serez donc plus à même de comprendre le contexte d'un article le jour du concours. Vous pourrez également réinvestir ce que vous avez lu dans la presse en tant qu'exemple dans votre essai, ou cela peut simplement aider à mieux cerner les enjeux de la question posée.

Il existe pour l'allemand de nombreux ouvrages de préparation aux concours en grammaire, version, thème et civilisation.

Pour la traduction, privilégiez bien évidemment les ouvrages possédant des propositions de traduction !

Un dernier conseil : fournissez un **travail méthodique et régulier** !
C'est la garantie d'une réussite au bout des deux années...

ECE 1

Prépa

Voici le programme de première année

Vous lirez pendant les vacances les livres surlignés en jaune en faisant des fiches de lecture (résumés, personnages) pour vous avancer !

1 Zoom sur les courants littéraires principaux

2 L'héritage de la pensée grecque et latine

L'Odyssée d'Homère

Circé, Madeline Miller

3. Les apports du judaïsme, du christianisme et de l'islam à la pensée occidentale

Tous des oiseaux, Mouawad

La Controverse de Valladolid, Jean Claude Carrière

4 L'esprit des Lumières et leur destin

Voltaire, Candide

5. Les figures du moi et la question du sujet depuis la Renaissance

L'autobiographie:

Dalie Farah, Impasse Verlaine

ECONOMIE SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DES SOCIETES CONTEMPORAINES (E.S.H)

PRESENTATION

L'E.S.H s'inscrit dans la lignée de la spécialité Sciences Economiques de Terminale mais la matière est **beaucoup plus ouverte sur l'histoire** (depuis la 1^{ère} Révolution Industrielle jusqu'à nos jours). De plus, elle intègre davantage les théories et les modèles économiques. Enfin, certaines parties du programme portent sur **des questions sociologiques**.

Cependant, **un élève qui n'aurait pas suivi la spécialité Sciences Economiques en Terminale peut très bien appréhender l'E.S.H car le premier module reprend toutes les bases de l'économie et de la sociologie.**

Nouvelle matière, l'E.S.H confronte l'analyse économique et sociologique à la réalité historique et, à l'inverse, l'analyse historique à la réalité économique et sociale. L'enseignement de l'E.S.H prépare à **une épreuve très sélective** des concours d'entrée aux écoles de commerce avec **un coefficient 7 ou 8**. Cette dernière porte sur **une composition** exigeant la construction d'une argumentation solide alimentée de théories et illustrée par des exemples historiques ou par des références à l'actualité économique et sociale.

Au-delà du concours, l'E.S.H a un objectif plus large : il s'agit d'une véritable formation de **culture générale** de l'histoire économique et sociale mais aussi d'**une ouverture d'esprit indispensable aux futurs cadres et managers.**

CONSEILS

Le programme est long et il nécessite **un investissement quotidien** (relecture des notes, consultation du manuel d'E.S.H). **Un travail sur fiches de synthèse et d'apprentissage est indispensable chaque semaine.** Au cours de l'année, des lectures et des fiches de lectures seront intégrées au cours.

Dans l'optique du concours (directement pour l'écrit, indirectement pour la culture générale aux oraux), **il faut vous habituer à suivre l'actualité économique au quotidien.** Il convient de lire la **presse générale** (les sites internet *lemonde.fr*, *latribune.fr*, *lesechos.fr*, *lefigaro.fr* proposent des articles clairs et précis) et **spécialisée** (en particulier *Alternatives Economiques* qui présente des dossiers du programme et des résumés d'ouvrages récents). Vous devrez être particulièrement attentif sur les thèmes d'actualité de votre programme (ex : crise, dette, politiques économiques, évolution du marché boursier, pays du Sud) et sur des questions transversales (ex : articles sur des entreprises).

PROGRAMME

Le programme est structuré en **quatre modules semestriels**. En première année, le premier module présente les bases et les méthodes essentielles de l'économie et de la sociologie tout en introduisant une dimension historique. Le deuxième module traite de la croissance et du développement depuis le XIX^{ème} siècle.

Module 1. Les fondements de l'économie et de la sociologie

1.1 Les fondements de l'économie

1.2 Le comportement des agents et le fonctionnement du marché

1.3 Les fondements de la sociologie

Module 2. Croissance et développement

2.1 La croissance et le développement depuis le XIX^{ème} siècle

2.2 Les transformations des structures économiques, sociales et démographiques depuis le XIX^{ème} siècle

2.3 Entreprise et organisations

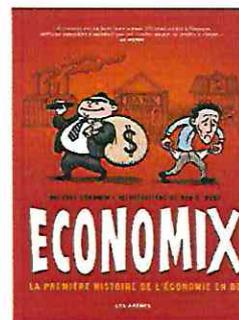
En deuxième année, deux autres modules sont étudiés dans une approche plus thématique (ex : chômage, inflation, U.E). **Les concours portent sur le programme des deux années** (soit 4 modules !!!) avec des sujets portant sur plusieurs chapitres de 1^{ère} et de 2^{ème} année.

Durant les deux années à Saint-Alyre, deux enseignants interviennent en E.S.H. L'enseignant principal (historien de formation) assure 6h du programme alors qu'un deuxième enseignant d'économie prend en charge 2h du programme en intégrant les dimensions macro-économique et micro-économique.

BIBLIOGRAPHIE

➔ **Pendant les vacances, une première approche de la matière doit être faite par la lecture de l'ouvrage de Niall Kishtainy, *Une (petite) histoire de l'économie*, 2019.** Ce livre résume les grands courants de la pensée économique qui seront étudiés dès la rentrée, et fera partie intégrante du cours du début d'année.

De manière plus ludique, la BD de Michael Goodwin, *Economix*, 2013 propose une vue de l'ensemble du programme des deux ans en croisant faits historiques et pensée économique.

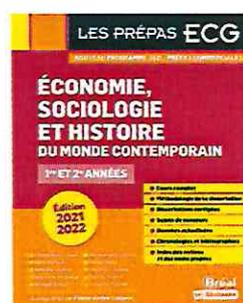


➔ Pour ceux qui découvrent l'économie, il est également possible de lire le petit ouvrage de Michel Musolino, *Les Grandes Théories économiques pour les nuls*, 2020 (petit format).

Pour une analyse de l'actualité économique, l'ouvrage de François Lenglet, *Combien de temps ça va durer ? 100 vérités bonnes à dire*, 2023, aborde plusieurs thématiques du programme de manière assez simple.



➔ **En complément des cours, la lecture progressive d'un manuel général d'ESH est conseillée, comme celui dirigé par Pierre-André Corpron, *ESH 1^{ère} et 2^{ème} années*, 2021**



2024-2025

PASS
Région



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**PLEIN D'AVANTAGES
POUR LES JEUNES**

POUR QUI ?

Si tu entres au lycée, en CFA¹, en MFR², etc. le Pass'Région, c'est pour toi et c'est gratuit!

POUR QUOI ?

Le Pass'Région offre plein d'avantages pour les jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes : manuels scolaires³, mais aussi sport et loisirs, culture (cinéma, concerts...), santé, bons plans etc.

Retrouve tous les avantages sur :
auvergnerhonealpes.fr/passregion



BESOIN D'AIDE ?

ASSISTANCE
04 86 27 98 50

(Appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)



COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION ?

- 1 Je le commande** à partir du 11 juin, dès lors que je connais précisément mon futur établissement (sur l'application mobile Pass'Région ou sur www.auvergnerhonealpes.fr/passregion)
A la commande, tu devras choisir un code d'utilisation à 4 chiffres. Ne l'oublie pas, il te servira pour utiliser tes avantages !
- 2** Après avoir validé ma commande, je n'oublie pas de cliquer sur le lien d'activation reçu par mail.
- 3** Mon futur établissement doit **valider ma demande.**
- 4 Je reçois ma carte** sous 15 jours et je peux immédiatement l'utiliser.

Je peux suivre l'avancement de mon dossier sur mon compte :

auvergnerhonealpes.fr/passregion

¹ Centre de Formation d'Apprentis ² Maison Familiale Rurale
³ Pour savoir qui est concerné, rendez-vous sur auvergnerhonealpes.fr



Télécharge l'appli
Pass'Région !

auvergnerhonealpes.fr



L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024-2025, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

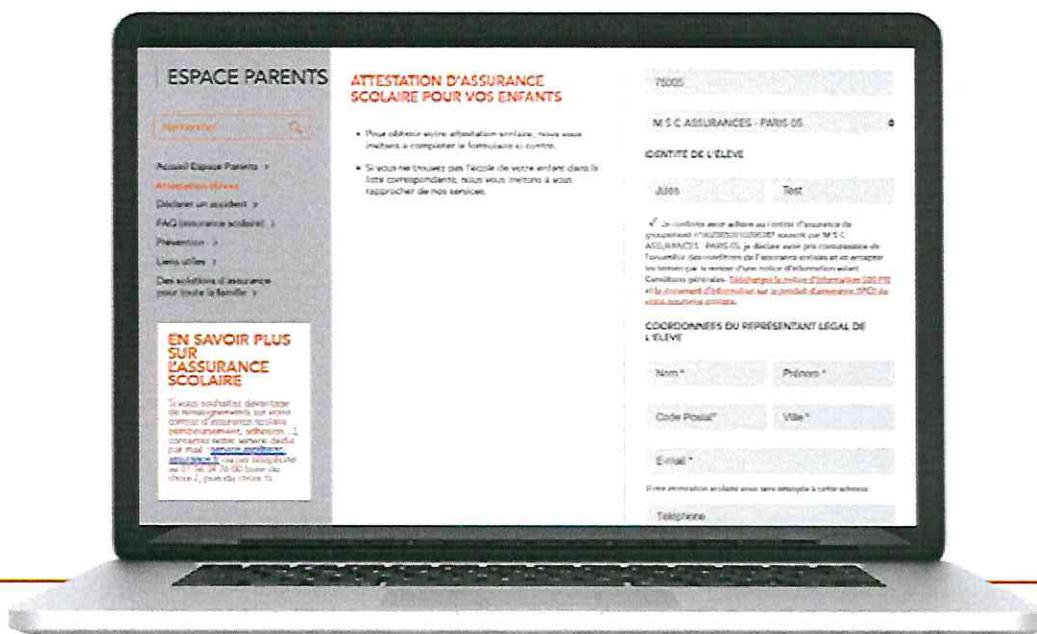
Garanties	Prestations
Invalidité permanente :	jusqu'à
• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 %	45 800 €
• comprise entre 66 % et 85 %	65 000 €
• supérieure ou égale à 86 %	99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse :	
• appareil d'orthodontie	600 €
• dentaires (par dent)	600 €
• auditifs, orthopédiques	800 €
• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2024 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2024-2025>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2024 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).





Qu'est-ce que l'APEL :

Avec ses 991 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

L'APEL, c'est quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille & éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.
- Apel Service, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

Qu'est-ce que l'APEL Saint-Alyre :

C'est une belle équipe qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'Institution :

- Animations au sein de l'Institution :
 - Visite du père Noël avec goûters pour Maternelles et Primaires.
 - Galette des rois entre l'Institution, les parents et l'appel.
 - Présence aux portes ouvertes de l'Institution.
 - Sensibilisation sur le handicap en primaire avec des prestataires extérieurs.
 - Sensibilisation aux premiers secours en primaire.
 - Forum des métiers pour le lycée.
- Organisation de manifestations :

- Marché de Noël.
 - Vente de sapins de Noël et chocolats de Noël.
 - Vente de chocolats de pâques pour les maternelles et primaires.
 - Kermesse des maternelles et primaires.
 - Tombola pour les maternelles et primaires.
 - Vente de brioches pour l'ADAPEL.
 - Vente de crêpes pour les maternelles et primaires.
- Aide au financement à l'acquisition de matériel et/ou d'outils pédagogiques :
 - Livres scolaires en classe pour alléger les cartables pour nos collégiens.
 - Certificat prévention et secours civiques de niveau 1 pour les 4emes.
 - Mise en place d'un annuaire pour les maternelles et primaires
 - Présence lors de conseils de discipline
 - Participation au conseil d'administration avec l'institution et OGEC

L'APEL Saint-Alyre remercie tous les parents, les lycéens pour leur temps accordé ! Rien ne peut se faire sans vous !

L'adhésion à l'APEL Saint-Alyre – Septembre 2024 :

Votre adhésion à l'APEL de 21€ par famille sera prélevée automatiquement sur votre première facture de l'année.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL Saint-Alyre, vous devez refuser l'adhésion auprès de l'APEL via un mail avant fin septembre.

PARENT CORRESPONDANT en classe de collège et lycée

La Direction de Saint-Alyre et l'APEL vous proposent de vous impliquer dans la vie de la classe de votre enfant en devenant PARENT CORRESPONDANT, et participer ainsi aux Conseils de classe.

En quelques lignes, les missions et fonctions du Parent Correspondant :

- Vous représentez un lien privilégié entre les familles, l'établissement, l'équipe enseignante
- A ce titre, vous participez aux conseils de classe

- Vous pouvez intervenir comme médiateur à la demande d'un parent ou d'un membre de l'établissement.

Afin de vous aider à exercer votre rôle de Parent Correspondant dans les meilleures conditions, l'APEL vous propose une formation en début d'année scolaire (un samedi matin sur le mois d'octobre).

L'aventure vous tente ? Manifestez-vous lors de la réunion de rentrée des classes en septembre.

Si vous avez une question sur ce rôle de parent correspondant, vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail (apel.saintalyre@gmail.com)

Nous rejoindre :

Vous souhaitez faire partie de l'APEL que ce soit de façon occasionnelle, d'intégrer l'équipe ou même le bureau, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de l'assemblée générale le samedi 21 septembre matin à l'Institution ou encore nous contacter par mail.

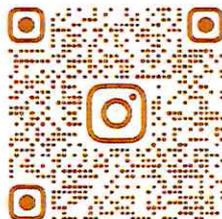
Nous contacter :

Adresse mail : apel.saintalyre@gmail.com

Nous suivre sur Facebook : Apel Saint-Alyre



Nous suivre sur Instagram : [apelsaintalyre63](https://www.instagram.com/apelsaintalyre63)



[@APELSAINTALYRE63](https://www.instagram.com/apelsaintalyre63)

Cordialement,

L'équipe de l'Apel Saint-Alyre

En quelques photos :



CONVENTION FINANCIERE 2024 / 2025

Coût de la scolarisation ⁽¹⁾	PREPA CPGE	BTS SAM	BTS GPME	BTS MCO
Année scolaire	1 340 €	1 830 €	1 830 €	1 830 €
Coût de la restauration	Forfaits demi-pension (applicables du 16/09/2024 au 06/06/2025)			
Forfait 1 j	230,00 €			
Forfait 2 j	460,00 €			
Forfait 3 j	670,00 €			
Forfait 4 j	880,00 €			
Forfait 5 j	1 110,00 €			
Repas occasionnels				
Période du 16/09/2024 au 06/06/2025	8,50 €			
Hors période des forfaits	7,65 €			
Repas Food-Truck				
Formule classique	3,50 €			
Formule gourmande	6,40 €			
Formule complète	7,65 €			
Internat				
Chambre double - Forfait annuel -	4 180 €			
Chambre seule - Forfait Annuel -	4 650 €			
Rentrées du dimanche soir	260 €			
Arrivées occasionnelles le dimanche soir	26 €			
Frais Annexes				
Cotisation APPEL	21 €			

⁽¹⁾ COUT DE LA SCOLARISATION

La facture annuelle est consultable sur Ecole Directe. Des régularisations éventuelles pourront être effectuées en cours d'année. Tout mois commencé est dû. Les périodes de stages sont prises en compte dans le calcul des coûts : aucune déduction supplémentaire ne pourra être accordée. Certains frais supplémentaires pourront être prélevés durant l'année scolaire pour des activités spécifiques (sorties, voyages, certifications...)

Modalités de règlement de la contribution familiale :

- o Par prélèvements automatiques mensuels, sur 10 mois le 8 de chaque mois, dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin. (Pour les familles déjà sous prélèvement en 2023/2024, le mandat sera reconduit à partir du 8/09/2024).
- o Par carte bancaire, à réception de la facture en 10/2024, sur Ecole-Directe).
- o Paiement en 3 versements :
 - 1/3 à la rentrée scolaire
 - 1/3 le 1er janvier
 - 1/3 le 1er avril
- o Par virement, chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)
- o Par chèque, à réception de la facture en 10/2024, à l'ordre de « Institution Saint-Alyre »
- o En espèces, à réception de la facture en 10/2024, au service Comptabilité.

RESTAURATION

Forfait demi-pension :

L'institution Saint-Alyre propose plusieurs formules de demi-pension, formules qui devront être confirmées après à la rentrée des classes et la communication des emplois du temps. L'objectif poursuivi est clairement de permettre aux familles de gérer au plus près leur budget demi-pension. Ces formules seront effectives du 16/09/2024 au 06/05/2025. En dehors de cette période, le repas sera facturé 8,50 €, quel que soit le statut des élèves. Les montants des frais de restauration durant ces deux périodes seront à payer sur École Directe.

Attention, les jours de demi-pension sont des jours fixes de la semaine qui doivent être impérativement précisés afin de pouvoir effectuer toutes les prises en compte nécessaire. Tout passage en dehors du ou des jours choisis fera l'objet d'une facturation complémentaire au prix du repas occasionnel de 8,50 €.

Les repas non pris en raison des voyages scolaires, stages, ..., seront déduits, hors frais fixes, sur la facture de régularisation de fin d'année.

Une franchise de 8 jours et appliquée à toute absence pour maladie. A la demande écrite des parents, une réduction sur les jours complémentaires au-delà de la franchise est faite sur la base de 5 € par repas.

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, un remboursement interviendra à compter du premier jour qui suit la date de l'arrêt.

Les familles devront confirmer leur choix de forfait (2 à 5 repas) au plus tard le 15/09/2024. Ce choix est fait pour l'année entière. Le montant du forfait sera comptabilisé sur la facture annuelle de la famille.

Changement de régime : toute demande de changement de régime en cours d'année devra être transmise au Service Comptabilité (service.comptable@saint-alyre.net) et fera l'objet d'un accord exceptionnel de la Direction (une seule demande par an sera étudiée) : avant le 01/12/2024 pour un changement à compter du 01/01/2025 ou avant le 01/03/2025 pour un changement à compter du 01/04/2025.

Repas occasionnels :

- o En dehors de la période de forfait demi-pension (qui s'étend du 16/09/2024 au 08/06/2025), les repas occasionnels seront comptabilisés au tarif de 7,65 €/repas.
- o Durant la période de forfait demi-pension (soit du 16/09/2024 au 08/06/2025), les repas occasionnels seront comptabilisés au tarif de 8,50 €/repas.
- o Les repas pris en dehors de la période de forfait demi-pension et les repas occasionnels devront faire obligatoirement l'objet d'un approvisionnement du compte restauration par la famille avant la date du repas pris :
- o En cas de perte ou de détérioration de la carte scolaire d'identité-carte de restauration et/ou du badge fournis par l'établissement, leur remplacement fera l'objet d'une facturation (carte : 10,00 €)

INTERNAT

Le forfait annuel est calculé toutes charges comprises pour la durée de l'année scolaire des étudiants : il inclut, pendant les périodes scolaires, les **petits-déjeuners** des lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, les repas de midi des lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis ; ainsi que les **repas du soir** des lundis, mardis, mercredis, jeudis.

Les repas de midi sont pris dans l'établissement scolaire de l'étudiant et sont inclus dans le forfait annuel internat. Les périodes de stages et de fin des cours sont prises en compte dans le calcul des coûts : aucune déduction ne pourra être accordée.

Modalité de règlement Internat :

Le règlement par prélèvements mensuels est obligatoire pour les frais d'internat, sur 10 mois.

Un **dépôt de garantie de 300,00 €** est demandé ; il est réglé par chèque et débité dès la rentrée, remboursable deux mois après la fin de l'année scolaire en cas de non-réinscription, déduction faite des dégâts (ou dépenses) éventuels imputables à l'étudiant. Il n'est pas remboursé en cas d'exclusion ou de départ volontaire en cours d'année.

Tout départ volontaire de l'internat intervenant à compter du 01/03 de l'année en cours donnera lieu à la facturation totale de l'année à l'internat.

Il est procédé à un état des lieux à l'installation et au départ de l'interne. Si des dégâts sont effectués en cours d'année, la facturation sera à la charge de la famille.

REDUCTIONS

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE :

L'institution Saint-Alyre aide les familles nombreuses. Elle accorde deux types de réductions sur la contribution familiale qui se cumulent.

Réduction sur le nombre d'enfants à charge :

Une réduction pour enfants à charge au 1er septembre 2024, moins de 18 ans ou étudiants de 18 à 21 ans, est accordée **sur la contribution familiale**, sur présentation du livret de famille et d'une attestation d'inscription en enseignement supérieur pour les étudiants.

Enfants à charge	Taux de réduction	3 5 %	4 10 %	5 15 %	6 20 %	7 25 %	8 30 %
------------------	-------------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre :

A partir de 3 enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre, il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat quel que soit le niveau (école, collège ou lycée).

3 enfants	Réduction de 100€ (sur l'aîné, collégien, lycéen ou étudiant)
4 enfants	Réduction de 250€ (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet : collégien, lycéen ou étudiant)
5 enfants et plus	Gratuité à partir du 5ème enfant quel que soit son niveau, école, collège, lycée et réduction de 250 € (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet en secondaire ou supérieur).

Une **réduction exceptionnelle** peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service comptabilité avant le 16 septembre 2024. En toute circonstance exceptionnelle, vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de convenir d'une solution.

AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOS ET/OU DE VIDEOS
COLLEGE - LYCEES
Année scolaire 2024-2025

BO N°24 du 12 juin 2003

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code Civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue des élèves doit être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.

L'Institution Saint-Alyre garantit n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Je (nous) soussigné(s) _____ père, mère, autre

représentant légal de _____ né(e) le _____

scolarisé(e) pour la présente année scolaire en classe de _____

Déclare (rons) autoriser l'établissement scolaire SAINT-ALYRE

- **A photographier et/ou filmer** sans contrepartie financière mon enfant mineur.
- **A utiliser** sans contrepartie financière l'image de mon enfant susmentionné à des fins exclusivement documentaire ou à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire.
- **A diffuser** sans contrepartie financière l'image de mon enfant susmentionné à des fins exclusivement documentaire ou à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire sur tous supports numériques : site de l'institution Saint-Alyre (www.saint-alyre.net) Facebook (Institution Saint-Alyre) – YouTube (Institution SAINT ALYRE) éventuellement le site de l'enseignement catholique : choisir-mon-ecole63.fr ou autres supports CD - DVD – papiers – projection.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, films ou créations concernant l'élève nommé ci-dessus est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait disposer du droit de retrait des données si vous le jugez utile.

Déclare (rons) refuser l'utilisation des photos ou vidéos de mon enfant

Fait à _____ le _____

Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Etablissement d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

CONVENTION DE SCOLARISATION COLLEGE - LYCEES

Entre :

exemplaire à retourner avec signature

L'Institution Saint Alyre , 20,rue Ste George - 63037 CLERMONT-FERRAND cedex1

Et Monsieur et/ou Madame

Demeurant

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant

Désignés ci-dessous - le(s) parent(s)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Institution Saint Alyre** ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'**Institution Saint Alyre** s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 20__-20__.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de pension ou demi-pension, selon les choix définis par les parents. L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant En classe de à l'**Institution Saint Alyre** pour l'année scolaire 20__-20__.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'**Institution Saint Alyre** et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, UGSEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées à la restitution des livres et des contributions familiales.

Article 5 - Assurance scolaire :

L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat collectif qui couvre l'ensemble de ses élèves. Cette assurance scolaire est une protection individuelle accident qui protège les élèves en cas d'accident, à l'école, sur le trajet école-domicile, mais également lors des activités extra-scolaires.

Contrairement aux idées reçues, l'assurance multirisque habitation, par sa garantie responsabilité civile, n'est pas suffisante pour couvrir votre enfant. Elle intervient lorsque votre enfant cause des dommages à autrui, jamais lorsqu'il est victime d'un accident. L'assurance scolaire ne fait donc pas double emploi avec votre assurance habitation.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

Cette convention est établie, pour la présente année scolaire. Elle sera renouvelée à l'occasion de chaque rentrée scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, tout mois commencé est dû. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 20 juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 20 juin) pour informer les parents d'un éventuel refus de réinscription de leur enfant pour des causes, bien entendu, réelles et sérieuses, telles que indiscipline régulièrement constatée et avérée, incorrection, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) une photo «d'identité» numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage :

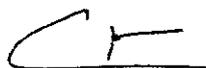
Pour tout divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

A.....

Le

Signature du directeur,

Signature du(des) parent(s)



exemplaire à retourner avec signature

FICHE MÉDICALE 2024/2025

Fiche à remplir par les parents

Attention cette 1^{ère} page (recto) fait office de Fiche d'Urgence et est donc un document NON CONFIDENTIEL, une copie sera stockée dans les bureaux des directeurs adjoints pour des questions de pratique en cas d'accident.

NOM : Prénom :
Date de naissance : Lieu de Naissance :

Classe : Mon enfant sera: Interne - Demi-pensionnaire - Externe

Adresse :
.....

Parents ou responsables

Père (ou tuteur)

Nom – Prénom

Adresse (si différente).....
.....

Profession :

Tél domicile :

Tél professionnel

Portable :

Mère (ou tutrice)

Nom – Prénom

Adresse (si différente)

Profession :

Tél domicile :

Tél professionnel

Portable :

Autre personne à joindre en cas d'urgence : (Nom, prénom, téléphone et lien avec l'enfant)
.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

ATTENTION : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

NOM, téléphone et adresse du médecin traitant :

Date du dernier Vaccin DTP (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) :

Informations importantes concernant la santé de votre enfant (rappel : cette page n'est pas confidentielle):

Antécédents médicaux, chirurgicaux, autres :
.....
.....

Allergies (générales, alimentaires, médicamenteuses) :
.....
.....

Traitements suivis actuellement :
.....
.....

MÉDICAMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Si votre enfant doit prendre un traitement lorsqu'il est à Saint Alyre les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie. En cas d'urgence il est important d'avoir connaissance de ces éléments ! Pensez à nous avvertir de tout changement en cours d'année scolaire.

NOM : Prénom :

Informations médicales que vous souhaitez confidentielles (*n'hésitez pas à rajouter une feuille si vous avez besoin de plus de place*) :

.....

Autres informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance des infirmières (événements familiaux, sociaux, autres... Consultation spécialisée en cours : psychologue, orthophoniste, etc) :

.....

• **TRES IMPORTANT :**

Si votre enfant est atteint de **troubles de la santé évoluant sur une longue période** (sans reconnaissance du handicap) : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, ... **vous êtes invités à prendre contact avec la directrice de l'école pour les maternelles/primaires ou les directeurs adjoints pour les collégiens/lycéens pour la mise en place d'un PAI= Protocole d'Accueil Individualisé.** Ce document -qui devra être rempli par votre médecin traitant ou spécialiste- a pour but de faciliter l'accueil de votre enfant en prenant en compte sa situation médicale (traitements ou soins particuliers, protocole d'intervention en cas d'urgence, ...). Il sera diffusé aux directeurs adjoints et adultes susceptibles d'être en contact avec votre enfant, dans le respect du secret médical puisqu'aucun diagnostic ne doit être mentionné. (*BOEN n° 34 du 18.09.2003*)

Si votre enfant avait déjà un PAI l'an passé merci de remplir et signer l'encadré ci-dessous :

Je soussigné(e).....
 Père, mère, tuteur de l'élève : Classe :

Déclare que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de mon enfant est :

- à modifier : merci de préciser et de bien reprendre contact avec le service infirmerie:

- à renouveler sans modification (merci de joindre l'ordonnance de l'année en cours et de toujours vous assurer que nous avons des médicaments non périmés)
- à annuler

Date et signature :

• **Mon enfant bénéficiait d'un PAP l'an dernier : OUI NON**

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages évoluant sur une longue période**, sans reconnaissance du handicap (par ex : troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie). C'est un document qui se construit avec le médecin traitant et des bilans paramédicaux en fonction des troubles de l'enfant (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, etc) (*BO n°5 du 29 Janvier 2015*)

➤ Si vous pensez que votre enfant a besoin de la mise en place de ce dispositif d'accompagnement **merci de prendre contact avec le directeur concerné** : primaire, collège, lycée général ou technologique.

• **Mon enfant bénéficiait d'un PPS l'an dernier : OUI NON**

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est un dispositif **relevant de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce n'est donc pas l'établissement qui peut le mettre en place, il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Fait à : Le :

Signatures des parents :